Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail (SDC)

Cette formation vise à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Durée de la formation : 3 jours
Participants : 3 à 6 personnes

Public concerné

- Salariés désignés par leur employeur, toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de personne désignée compétente en santé sécurité au travail

Objectifs

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
- Identifier les mesures de prévention à partir de l'EvRP
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

Programme

- L'intérêt d'améliorer et/ou mettre en place une démarche de prévention et les 3 valeurs essentielles de la prévention
- Les enjeux généraux de la prévention: humains, juridiques, économiques
- Identifier le niveau d'organisation de la prévention dans son entreprise et comparer la situation par rapport au secteur d'activité : les grilles de positionnement santé sécurité au travail
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- Identifier son rôle en tant que salarié désigné compétent
- Les sources d'information internes et externes
- Connaître le cadre réglementaire
- Repérer les facteurs de risques d'atteinte à la santé des salariés dans une situation de travail : méthode de cotation
- Proposer des mesures de prévention et suivre la mise en oeuvre du plan d'actions de prévention + mise à jour des documents utiles à l'EvRP1

Méthodes pédagogiques

- Méthodes didactique (partie théorique)
- Méthodes active et participative (mise en oeuvre des outils et méthode d'analyse associée)
- **Évaluation** : 2 travaux intersession

Prérequis

- Avoir suivi l'autoformation "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" ou la formation "Obtenir des compétences de bases en prévention"
- Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription